

# Nomination d'un ou d'une mandataire pour l'assemblée des membres de la Caisse de défense de l'ACPPU

## Contexte

L'article 6.8 du Règlement administratif de la Caisse de défense prévoit qu'un syndicat membre peut être représenté à une assemblée des membres par :

- a) Le, la ou les directeur(s) ou directrice(s) qu'elle a actuellement élu(es) à la Caisse de défense, et/ou
- b) Un, une ou des mandataire(s) qui auront le droit de vote et le nombre de votes précisés par le syndicat membre.

Un syndicat membre qui a plus d'un vote pourrait préférer que tous ses votes soient exprimés par un ou une représentante, auquel cas le syndicat doit remplir le formulaire de Nomination d'un ou d'une mandataire attribuant tous les votes à une personne.

Si un syndicat membre a un directeur ou une directrice qui sera élu(e) pendant l'assemblée des membres, le syndicat doit remplir le formulaire de Nomination d'un ou d'une mandataire pour s'assurer que la personne puisse voter pour le syndicat membre lors de l'assemblée avant d'être élu(e). Les directeurs ou directrices quittant la Caisse n'assistent pas à l'assemblée générale annuelle (AGA) – la personne qui deviendra directeur ou directrice (à la suite d'un vote des membres) y assiste. Par conséquent, cette personne ne pourra pas voter durant l'assemblée des membres à moins d'être mandataire pour son syndicat.

**Mandataire**

\_\_\_\_\_ [nom du syndicat membre] nomme \_\_\_\_\_  
[nom du ou de la mandataire] dont l'adresse courriel est \_\_\_\_\_, comme  
mandataire pour le syndicat membre indiqué ci-dessus pour la portion de l'assemblée des syndicats  
membres qui aura lieu lors de l'assemblée annuelle, qui se tiendra **le 15 octobre 2022**, à  
Montréal, et qu'il ou elle pourra exercer \_\_\_\_\_ [préciser si le ou la  
mandataire a le droit d'exercer la totalité ou une partie des votes] au nom du syndicat membre.

**DATÉ** ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 202\_\_.

Nom du syndicat membre : \_\_\_\_\_

Par : [signature] \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

J'ai l'autorité d'agir au nom du syndicat.